

Pollutions : l'ARS lance le dispositif de surveillance des cancers

C'est l'une des actions annoncées lors d'une réunion présidée par le sous-préfet

Par Audrey Letellier



C'était une promesse du sous-préfet d'Istres, Jean-Marc Sénateur, en juin de l'année dernière, lorsque avait été restitué le rapport du Conseil général de l'environnement et du développement durable. À cette occasion, les services de l'État avaient présenté leurs axes de travail en s'appuyant sur ce que préconisait ce rapport : en substance, poursuivre les efforts en matière de réduction des émissions polluantes, à proposer un programme territorial sur la base d'un diagnostic partagé par tous les acteurs, à améliorer l'information des populations et à mettre en place un dispositif de concertation renforcé.

Par ailleurs, la multiplication des études sur la pollution et ses effets dans le golfe de Fos et de l'étang de Berre, l'avait conduit à promettre, en effet, d'organiser des réunions de suivi. L'une d'elles s'est tenue jeudi matin en sous-préfecture d'Istres pour faire un point d'étape sur les avancées du plan d'action santé-environnement local, en présence d'élus, riverains, associations, industriels, salariés et experts locaux des sujets sanitaires. Et de scruter plus avant, les *"enjeux majeurs de santé publique, la qualité de l'air et les impacts sanitaires liés aux rejets industriels et aux transports"*. Ainsi, se sont donc réunis l'Agence régionale de santé (ARS), les services de l'État, AtmoSud, l'aéroport Marseille-Provence et le secrétariat permanent pour la Prévention des pollutions et des risques industriels (SPPPI), pour présenter les actions mises en oeuvre, rendues publiques hier soir.

En début d'année, la Dréal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), a engagé une méthode de révision des plans de protection de l'atmosphère (PPA), pour une *"meilleure qualité de l'air"*. Dans un second temps, la Dréal et l'inspection des installations classées ont développé quatre axes de travail en vue de limiter l'impact des émissions d'origine industrielles. *"Des axes, expliquent les services de l'État, qui s'inscrivent notamment dans l'étude Scenarii."*

L'ARS a annoncé le lancement du dispositif de surveillance des cancers pour lequel le ministère de la Santé a mobilisé les agences nationales d'expertise, l'Institut national du cancer et Santé publique France. L'ARS a également présenté l'observatoire de surveillance de trois cancers dénommé Revela 13 et piloté par Santé publique France et dont les résultats seront communiqués courant 2019.

L'étude sur les aliments reconduite cette année

La Direction départementale de la protection des populations (DDPP) a exposé les résultats du plan de contrôle des aliments (viande de taureaux de Camargue, oeufs, viande d'ovins, produits de la pêche, fromages fermiers locaux et coquillages). Elle assure que *"tous les résultats étaient conformes aux critères des règlements européens"*. Toutes ces analyses seront reconduites en 2019. La DDPP annonce qu'*"un nouveau plan de contrôle orienté sur les denrées alimentaires animales et végétales produites sur le pourtour du Golfe de Fos-sur-Mer, sera mis en place sur 33 communes selon une méthodologie proposée par l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)"*.

AtmoSud a intensifié ses actions de surveillance de la qualité de l'air et va également *"renforcer la surveillance des composés d'intérêt sanitaire mis en évidence par le projet Scenarii (COV, particules ultra-fines...)"*.

Enfin, l'aéroport a mis en exergue la mise en place d'un contrat de fourniture *"d'électricité verte"*, ainsi que le développement des transports en commun et la mise en place d'une alimentation électrique pour les avions *"permettant de réduire l'utilisation de moteurs auxiliaires fortement émetteurs"*. De multiples actions combinées et conduites, promet l'État, dans un souci de concertation globale.

Une concertation avec 21 villes

Le secrétariat permanent pour la Prévention des pollutions et des risques industriels (SPPPI) a présenté le projet Réponses dont l'élément central, dans la construction du plan d'action, est *"d'apporter des réponses concrètes aux attentes des habitants de l'arrondissement d'Istres sur les questions de santé et d'environnement"*. Le SPPPI promet donc d'instaurer *"un dialogue constructif"*, par le biais d'une concertation sur le territoire des 21 communes du pourtour de l'étang de Berre, *"afin d'impulser de nouvelles actions pour réduire les émissions, mieux réglementer, communiquer et améliorer l'offre de soins"*. Pour ce faire, la plateforme mise en ligne sur le site du SPPPI dans le cadre de Réponses, centralisera l'information promise *"indépendante et fiable sur la situation sanitaire et environnementale de la zone de Fos et de l'étang de Berre"*. Un projet financé à parts égales par l'État, les collectivités territoriales et les industriels. La phase de concertation commencera au printemps de cette année sous plusieurs formes (micros-trottoirs, ateliers menés avec des associations, forums ouverts, registres mis en place dans les mairies, courriels et formulaire en ligne).